Nations Unies E/CN.6/2007/NGO/12

Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante et unième session
26 février-9 mars 2007
Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles

Déclaration présentée par les School Sisters of Notre Dame, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* E/CN.6/2007/1.

06-67372 (F) 090107 100107

Déclaration

Promesses faites

La Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et la Convention relative aux droits de l'enfant garantissent aux filles le droit à l'éducation. En 1990, les gouvernements réunis à Jomtien ont promis l'éducation pour tous et l'égalité des sexes en matière d'éducation à l'horizon 2015; cet engagement, ils l'ont réaffirmé dans le Cadre d'action de Dakar, qui accordait une attention particulière à l'éducation des filles. Ces promesses ont été réitérées dans la Déclaration du Millénaire lorsque les dirigeants du monde ont convenu de mettre fin aux disparités entre les sexes en matière d'éducation et de favoriser l'autonomie des femmes.

Dans la Déclaration de Beijing, les gouvernements réunis à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995 ont réitéré leur attachement à l'application intégrale des droits des femmes et des filles, dont l'égalité d'accès et de traitement en matière d'éducation[i]. À la section L du Programme d'action de Beijing, ils ont promis de mettre fin à la discrimination à l'égard des petites filles – de leur garantir à toutes l'égalité d'accès à l'éducation en y consacrant les ressources budgétaires nécessaires, en mobilisant l'appui de la communauté et en mettant au point à l'intention des enseignants des programmes de formation et des matériels pédagogiques afin de leur proposer des stratégies efficaces pour éliminer tout sexisme de leur enseignement[ii].

Malgré les garanties consacrées dans le droit international et l'attachement à l'éducation pour tous, souvent réitéré, les filles n'exercent toujours pas pleinement leur droit à l'éducation. Nonobstant le consensus international qui s'est dégagé sur le fait qu'il importe d'améliorer la parité et l'égalité entre les sexes en matière d'éducation, la discrimination perdure dans ce domaine. Les progrès accomplis récemment sont beaucoup trop lents pour permettre d'atteindre la pleine parité et égalité entre les sexes à l'horizon 2015.

Lenteur des progrès

De nombreux pays ont certes accompli des progrès importants dans le domaine de l'éducation, mais les filles représentent encore 57 % des 77 millions d'enfants non scolarisés dans le monde[iii]. Seuls les deux tiers environ des pays pour lesquels les données de 2004 sont disponibles ont réalisé la parité des sexes dans l'enseignement primaire. Le tiers seulement a fait savoir que la parité était atteinte dans l'enseignement secondaire et seulement cinq pays sont parvenus à la parité dans l'enseignement supérieur[iv].

La non-scolarisation reste le lot des filles, qui demeurent victimes de l'inégalité. Parmi les obstacles à une éducation de qualité, il y a notamment la pauvreté, le travail des enfants, le trafic des enfants, le VIH/sida, l'éloignement, le sous-équipement, le peu d'instruction des mères, les conflits civils, la discrimination et la violence.

En outre, la médiocrité de l'enseignement, qui découle de programmes d'études inadaptés et désuets, de classes pléthoriques, de l'insécurité des écoles, de

l'insuffisance de formation des enseignants et de la discrimination sexuelle, entraîne chez les filles un taux élevé d'abandon et de redoublement[v]. Lorsque les filles sont laissées pour compte, non seulement leurs droits sont-ils violés mais en outre on se prive des bienfaits en cascade que leur éducation aurait apportés.

L'éducation des filles compte

Au cours des 10 dernières années, universitaires, spécialistes du développement et ministres ont souligné les bienfaits importants de l'éducation des filles. L'ex-Secrétaire général Kofi Annan n'a pas cessé de l'évoquer.

> *Si nous voulons réussir à construire un monde plus sain, plus pacifique et plus équitable, les salles de classe doivent être remplies de filles aussi bien que de garçons. En éduquant les filles, nous contribuerons à relever la productivité de l'économie et à réduire la mortalité tant maternelle qu'infantile. En éduquant les filles, nous améliorerons la nutrition, nous favoriserons la santé et nous combattrons le VIH/sida. En éduquant les filles, nous déclencherons une transformation de la société dans son ensemble, aux plans social, économique et politique*[vi].

Les études montrent que :

- L'éducation ouvre des possibilités aux filles et leur donne les moyens de se développer[vii];
- L'éducation des garçons et des filles fait augmenter les revenus des citoyens et des pays, et l'éducation des filles encore plus;
- Les femmes instruites ont des familles moins nombreuses, en meilleure santé et plus instruites;
- Les filles qui sont instruites sont moins susceptibles de devenir séropositives, d'être victimes de la traite, de se marier très jeunes et de subir d'autres formes de violence;
- Scolariser plus longtemps les filles est l'un des principaux moyens de favoriser leur autonomie au sein de la famille et de la société. Elles améliorent alors non seulement leur sort mais aussi les conditions de vie de leur famille et aident à transformer leur collectivité[viii].

La qualité compte

Cependant, les recherches montrent qu'il ne suffit pas de scolariser les filles. L'enseignement qui leur est dispensé doit être de qualité; il doit promouvoir la compréhension, la tolérance et le respect des droits de l'homme tout en développant les savoirs et en faisant éclore les talents et les attitudes nécessaires pour qu'elles puissent participer à la société.

Certes, aucun modèle ne convient à tous et l'éducation doit s'adapter aux particularismes locaux et nationaux, mais des études ont fait apparaître les facteurs contribuant à un enseignement de qualité qui favorise l'égalité des sexes :

- Des enseignants, surtout des enseignantes, ayant reçu une bonne formation et bénéficiant d'une formation continue, qui encouragent un apprentissage actif faisant appel à la participation de tous les élèves[ix];
- Des programmes et des matériels pédagogiques adaptés aux besoins nationaux et locaux, qui se fondent sur la culture des élèves et sont dénués de préjugés et stéréotypes sexistes;
- Une supervision locale de l'éducation donnant aux parents d'élèves – pères et mères – un droit de regard sur l'enseignement, avec une obligation de résultats pour les écoles et les enseignants[x];
- Des méthodes d'enseignement souples permettant notamment de varier les heures de classes et les matières enseignées afin de répondre aux besoins des filles les plus défavorisées et les plus vulnérables[xi];
- Une administration scolaire transparente avec des responsables qui sont comptables de leurs actions devant les parties prenantes et leurs mandants et en mesure de suivre et d'évaluer le niveau de l'école et les résultats scolaires des filles[xii];
- Un financement stable de l'éducation qui permet au moins de prévoir les équipements scolaires, les matériels et le personnel enseignant et qui cible en particulier les filles[xiii].

Recommandations

Nous pouvons mettre fin rapidement à la discrimination et parvenir à l'égalité dans le domaine de l'éducation si gouvernants et gouvernés mènent les actions suivantes :

1. Améliorer la qualité de l'enseignement en entreprenant une réforme structurelle de l'école, notamment :

- En créant des programmes d'études, des structures et une pédagogie qui respectent les droits des deux sexes;
- En mettant les filles à l'abri de toutes les violences et de l'intimidation dans tous les milieux scolaires.

2. Mobiliser la volonté politique nécessaire pour assurer aux filles un enseignement de qualité :

- En créant un système de valeurs national et international qui souligne l'importance et l'utilité de l'éducation des filles;
- En rendant prioritaire l'éducation des filles et en reconnaissant le droit des filles à l'éducation et son rôle déterminant dans la réalisation de toutes les promesses faites dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Définir des stratégies nationales globales de l'éducation qui :

- Répondent aux besoins particuliers des filles, surtout celles qui sont défavorisées et vulnérables;

- Accordent la priorité à l'éducation des filles dans tous les plans de développement et de lutte contre la pauvreté.

4. Mobiliser des ressources nationales et internationales en faveur de l'éducation des filles :

- Encourager les pays en développement à augmenter les budgets nationaux consacrés à l'éducation de base et à cibler l'éducation des filles, notamment celles qui sont défavorisées et vulnérables;
- Insister pour que les pays donateurs montrent leur attachement à l'éducation des filles en annulant la dette qui accable les pays pauvres et en augmentant leur aide en faveur de l'éducation des filles;
- Soutenir les efforts des organisations non gouvernementales qui s'efforcent de :
  - Sensibiliser la société civile à l'importance de l'éducation des filles;
  - Supprimer les tabous culturels et les pratiques traditionnelles qui empêchent les filles d'exercer leur droit à l'éducation;
  - Mettre au point des programmes d'éducation en milieu scolaire et hors du cadre scolaire pour répondre aux besoins des filles, notamment les plus exclues.

Conclusions

Les gouvernements sont responsables de la réalisation des objectifs qu'ils ont fixés pour l'éducation des filles. Les organisations non gouvernementales agissent depuis longtemps pour favoriser l'éducation et dispenser des enseignements, surtout aux exclus et aux laissés-pour-compte. Elles doivent continuer à collaborer avec les gouvernements nationaux, les pouvoirs publics locaux et les organismes des Nations Unies pour renforcer les moyens mis au service de l'éducation. Enfin, il appartient aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons dans le monde entier de mobiliser la volonté politique qui permettra de réaliser les engagements qui ont été pris en vue d'assurer l'égalité des sexes en matière d'éducation.

> « Je rêve de devenir médecin. Mais je ne peux que rêver. Je suis en septième et je devrai quitter l'école. L'école n'est gratuite que jusqu'à la septième. Mon père va sans doute me donner en mariage sous peu parce que mes études seront terminées et que j'aurai peu à faire. Cette pensée m'effraie. J'espère que quelqu'un entendra mon cri et interviendra avant la fin de mes études. » Jasmine, 13 ans, Bangladaise[xiv].

Note :

Déclaration approuvée et appuyée par les organisations non gouvernementales ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Armenian Relief Society, Association mondiale des guides et des éclaireuses, Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, Congrégations de Saint Joseph, Conseil international des femmes juives, Dominican Leadership Conference, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et

commerciales, Fédération internationale pour l'économie familiale, Federation of American Women's Clubs Overseas, FEMVISION, Fraternité Notre-Dame, Grail, International Presentation Association of the Sisters of the Presentation, League of Women Voters of the United States, Loretto Community, Mouvement mondial des mères, Sœurs de Notre-Dame de Namur, S.O.S.Villages d'enfants, UNANIMA International, United Church of Christ Board for World Ministries, United Methodist Church General Board of Church and Society, Virginia Gildersleeve International Fund et Zonta International.

Notes

[i] Déclaration de Beijing, par. 27 et 30.

[ii] Programme d'action, par. 279.

[iii] *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous* : *un bon départ. Protection et éducation de la petite enfance, 2007* (Paris, UNESCO).

[iv] Ibid.

[v] UNESCO, <http://portal.unesco.org/education/fr/>.

[vi] Secrétaire général, La parité des sexes dans l'éducation (Washington, 2 mars 2005).

[vii] Eileen Kane, Girls' Education in Africa: What Do We Know About Strategies that Work (Washington, Banque mondiale, 2004), p. 2.

[viii] Barbara Herz et Gene B. Sperling, What Works in Girls' Education: Executive Summary (NY: Council on Foreign Relations, 2004), p. 3 à 6.

[ix] Teach a Child Transform A Nation (Washington: The Basic Education Coalition, 2004), p. 3.

[x] Équipe du Projet sur l'éducation et l'égalité des sexes, Vers une éducation primaire universelle : investissements, incitations et institutions (New York, Projet objectifs du Millénaire des Nations Unies, 2005), p. 77.

[xi] Teach a Child Transform A Nation, p. 3.

[xii] Ibid.

[xiii] Ibid.

[xiv] UNICEF, La voix des jeunes.